



Politiques ouvertes et changement climatique

2^{ème} Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique

Dr Orlando Reyes

Unité sur l'économie du changement climatique

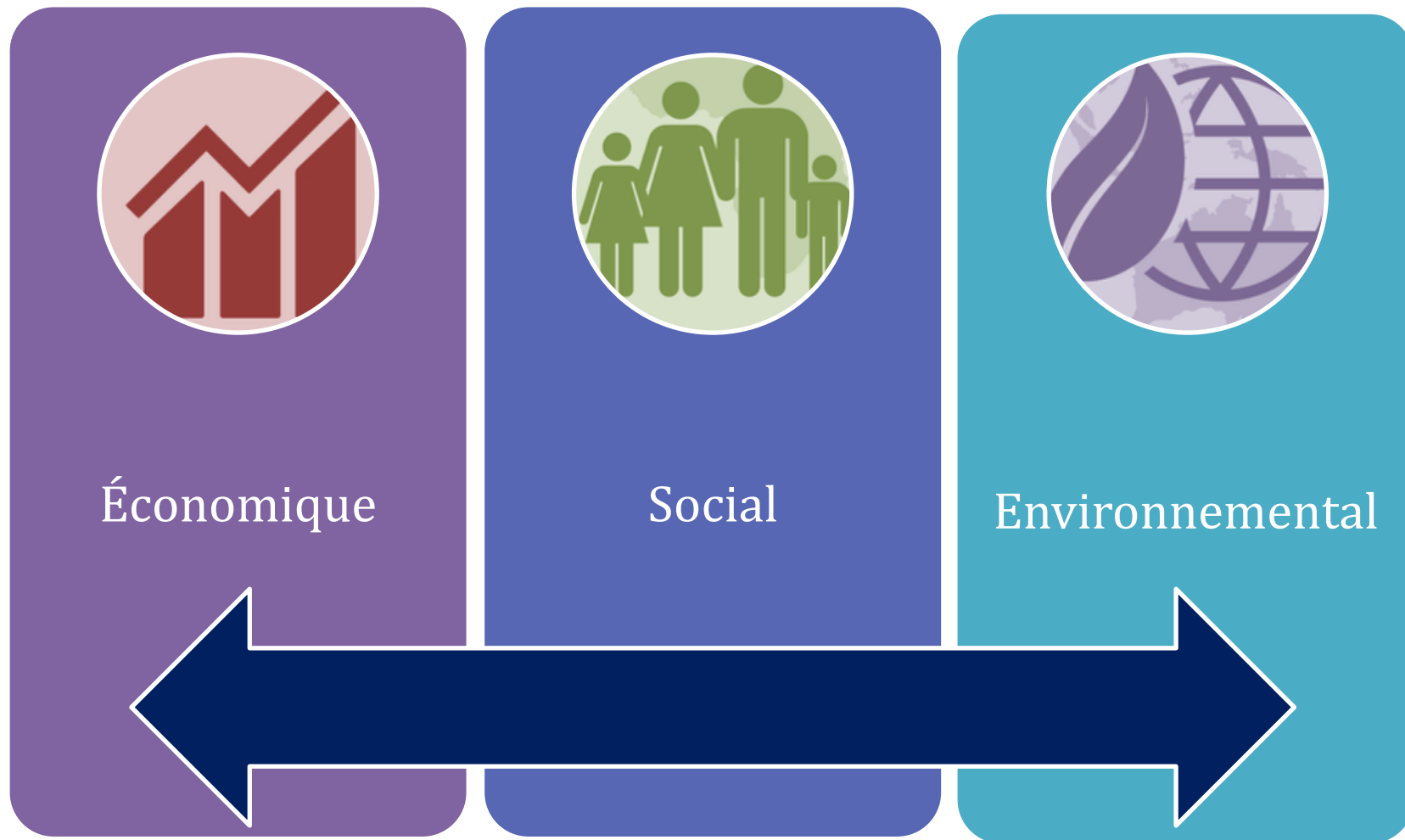
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
(CEPAL)

Orlando.Reyes@cepal.org

Le changement climatique : Décisions de politiques

- ❑ Le changement climatique requiert une **stratégie de développement durable** : Nous y contribuons tous et nous serons tous touchés
- ❑ Il existe des différences dans ces contributions et ces effets : **Asymétrie**
- ❑ Ceux qui y contribuent le moins seront les plus touchés, et vice-versa : **Égalité**
- ❑ Les réductions visées dans les engagements ne seront pas suffisantes pour atteindre la cible de 2 °C : **Paradoxe temporel**
- ❑ Le changement structurel nécessaire requiert un « **espace facilitateur** » permettant l'application de politiques

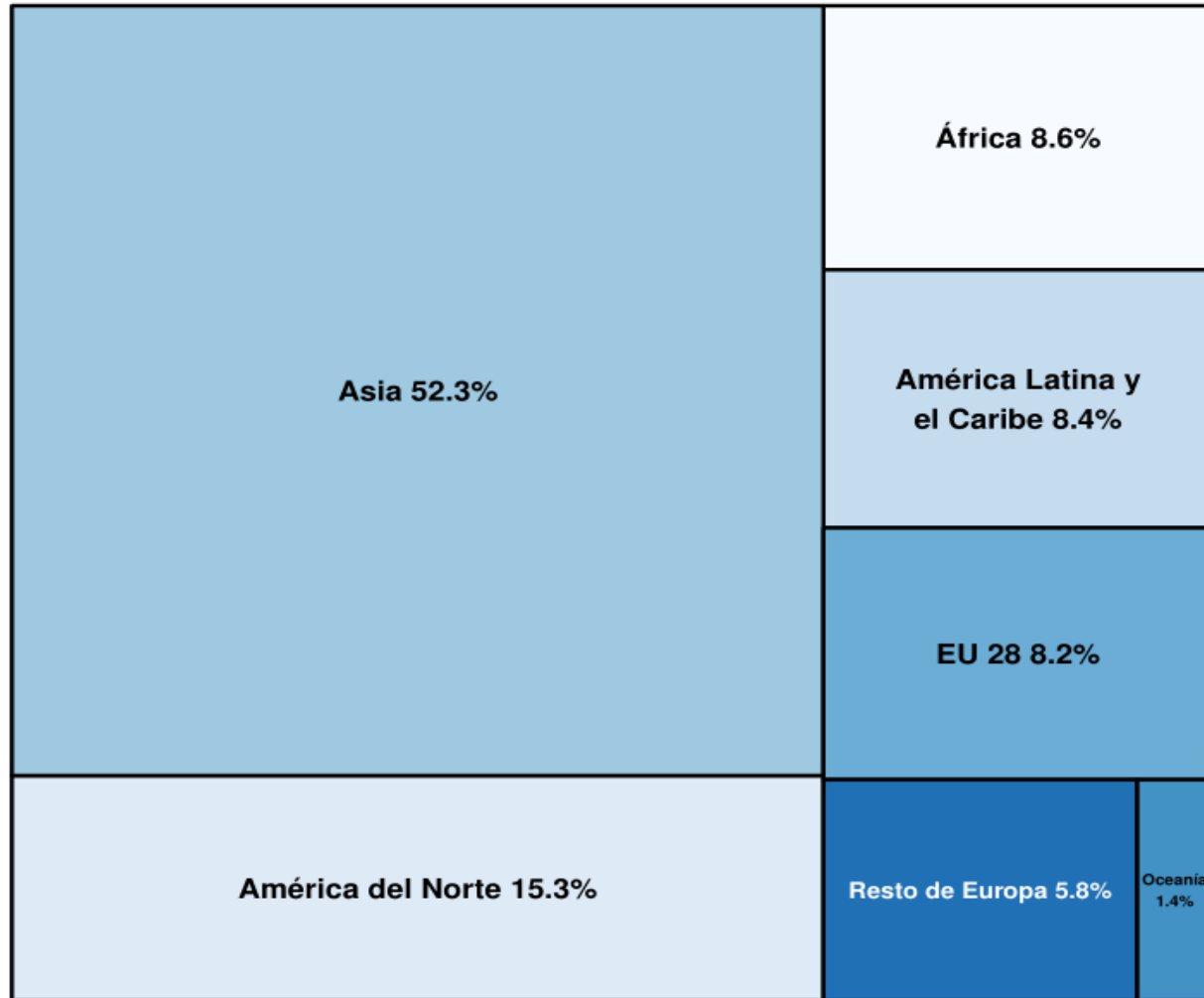
Stratégie de développement durable



Objectif : Le grand défi consiste à **appliquer des politiques publiques** permettant une croissance économique socialement inclusive, durable d'un point de vue environnemental et faible en carbone.

Condition asymétrique

Répartition des émissions de gaz à effet de serre, par région, 2013
(En pourcentage)

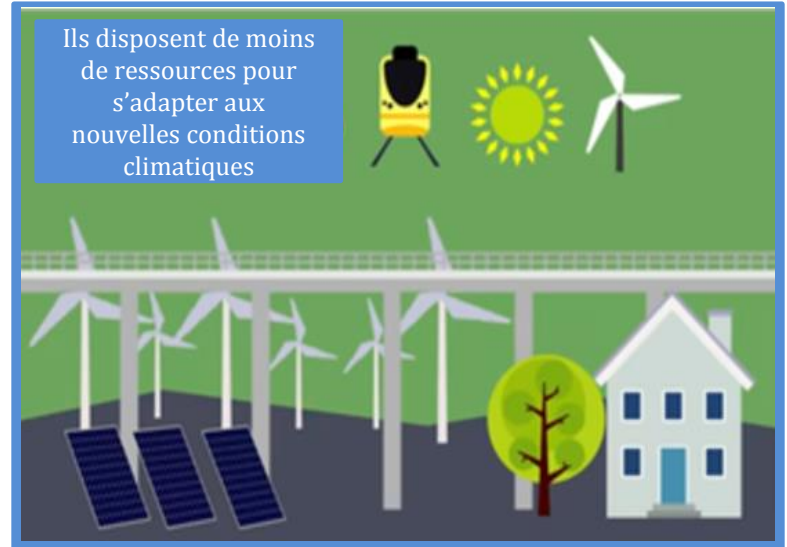


Un problème d'égalité

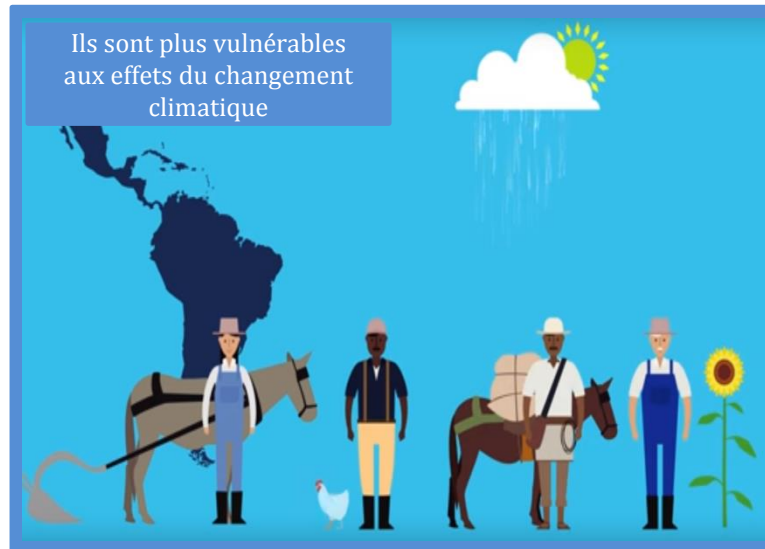
Les groupes économiques aux revenus les plus faibles contribuent en moindre mesure aux émissions de CO2



Ils disposent de moins de ressources pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques



Ils sont plus vulnérables aux effets du changement climatique



Contexte international : L'Accord de Paris (COP 21)

L'objectif principal de l'accord est de maintenir la hausse de la température au cours du siècle actuel en-dessous des 2 °C et de stimuler les efforts pour la limiter encore plus, à moins de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

❑ **Atténuation** : Réduire les émissions suffisamment rapidement pour atteindre l'objectif de température.

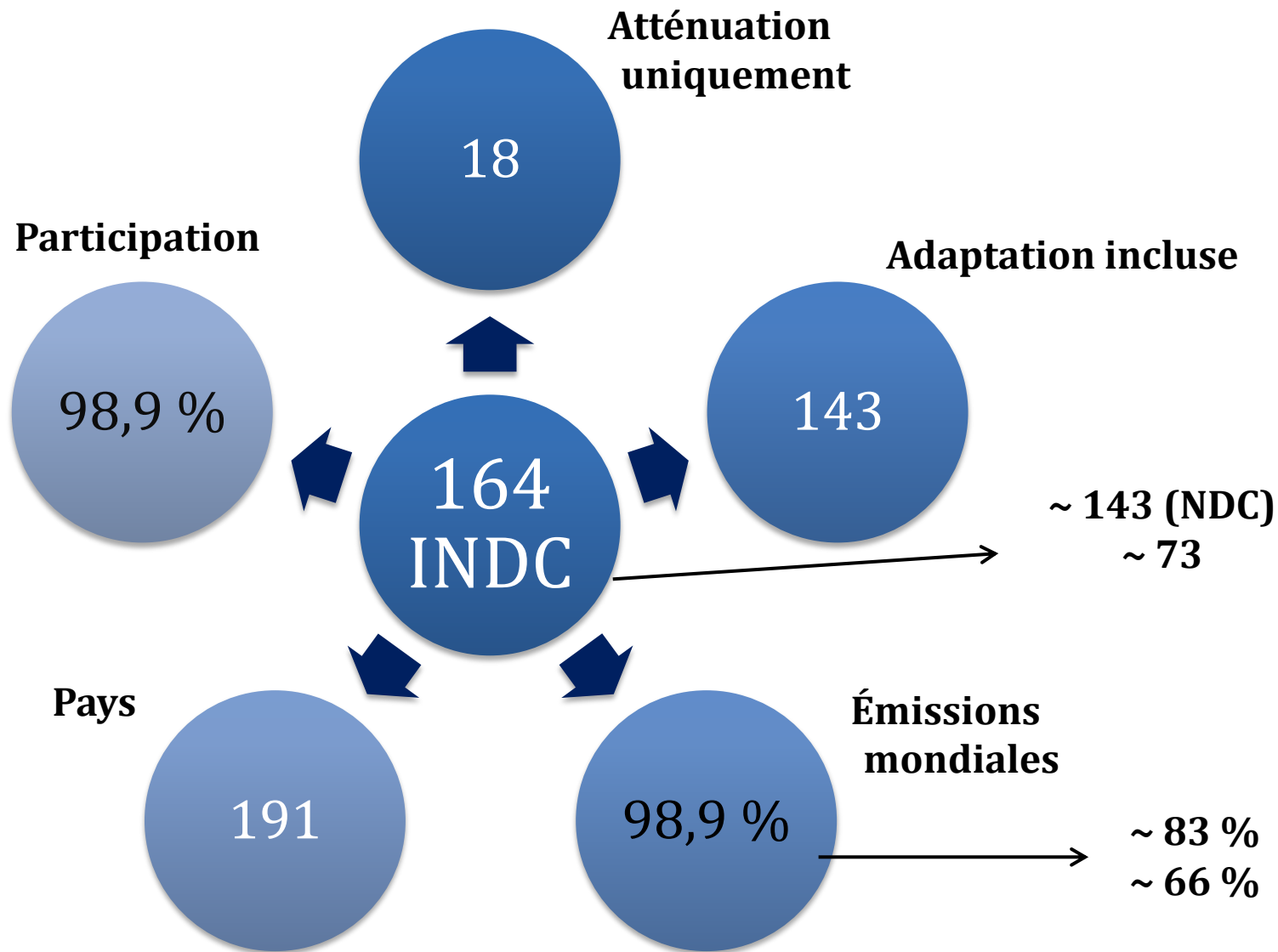
❑ Un système de transparence et d'équilibre mondial; une **responsabilité** pour l'action climatique.

❑ **Adaptation** : renforcer la capacité des pays à affronter les impacts climatiques

❑ **Pertes et dommages** : renforcer la capacité à se relever des impacts climatiques

❑ **Soutien** : y compris le soutien financier pour que les nations construisent des futurs propres et résilients











Effet agrégé des INDC



INDCs

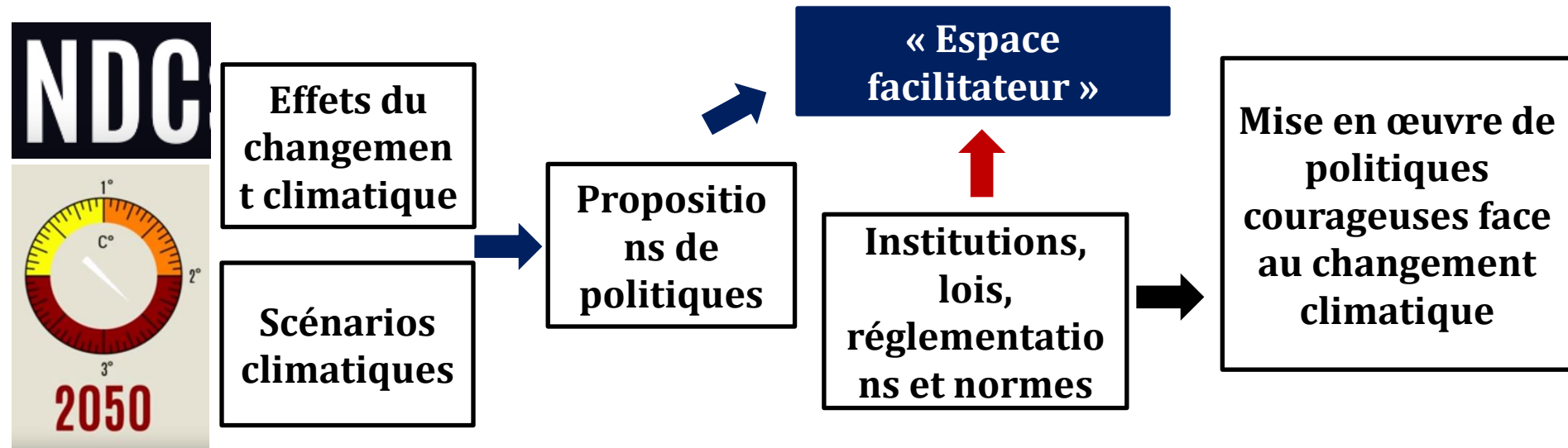


Secteurs prioritaires pour l'atténuation dans les INDC

Énergie	Agriculture	Forêts	Changement dans l'utilisation des sols et la foresterie	Biodiversité	Industrie	Transport	Déchets	Infrastructure	Logement
									

Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) sur la base des documents officiels présentés devant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Politiques climatiques et cadre juridique



□ Appliquer des politiques économiques, sociales, environnementales et juridiques permettant d'avancer vers les cibles de réduction des gaz polluants au niveau national (NDC).

□ Réaliser les NDC requiert un « **espace facilitateur** » où les institutions et la législation puissent aider à la mise en œuvre de politiques publiques et qui intègre des critères *plus étendus* dans la prise de décision.

Politiques juridiques climatiques : quelques caractéristiques

- ❑ Aligner le **cadre réglementaire** avec les objectifs de réduction des émissions polluantes;
- ❑ Promulguer des **lois et réglementations** permettant la mise en œuvre de politiques pour l'atténuation et l'adaptation;
- ❑ Appliquer des **sanctions et des incitations juridiques** pour soutenir les efforts de réduction des émissions;
- ❑ Offrir une **législation sectorielle** en plus des législations locale et régionale;
- ❑ Encourager la **participation publique** aux NDC; et
- ❑ Éliminer les conflits entre les **lois liées**.

Remarques finales

- ❑ Le **mode de développement** actuel n'est pas durable.
- ❑ La solution requiert des politiques publiques permettant une réactivité sociale, économique et environnementale durable.
- ❑ Un **cadre juridique durable** facilitera l'application de politiques publiques courageuses dans les processus de mise en œuvre des NDC.
- ❑ Les **NDC** doivent être vues comme un cadre permettant de construire des politiques publiques sur le long terme et comme un instrument de transition vers un développement durable.



NACIONES UNIDAS

CEPAL

Merci

Orlando.Reyes@cepal.org